

Propositions de L'URIOPSS Ile-de-France pour l'après confinement

Nos 14 propositions :

1. Augmenter le montant de l'aide exceptionnelle pour la porter à 250 euros et élargir le public concerné
2. Renouveler l'aide exceptionnelle spécifique aux jeunes et ne pas la limiter à ceux qui ont une prestation CAF ou aux étudiants qui ont perdu leur emploi ou leur stage
3. Revaloriser le RSA et l'ouvrir aux jeunes de 18 à 25 ans
4. Maintenir la distribution de tickets services et modifier le mode de distribution : par voie dématérialisée via les plateformes d'accompagnement des familles à l'hôtel
5. Demander la limitation des frais d'incident bancaire
6. Créer un fond d'aide à la quittance
7. Demander le maintien du nombre de places d'hébergement Hiver et Covid-19
8. Revoir le plan d'économie de 52 millions pour les CHRS dès 2020
9. Renforcer l'accompagnement des personnes hébergées
10. Mettre en œuvre le droit au logement et accélérer le déploiement du logement d'abord
11. Transformer les CDD des professionnels des centres d'hébergement en CDI lorsque les places sont pérennisables et permettre le renouvellement des CDD pour surcroît de travail lorsqu'elles ne le sont pas.
12. Prolonger les dispositifs d'exception pour l'accès aux soins et réviser les mesures visant à réduire l'accès à l'AME et à la PUMa des demandeurs d'asile
13. Faciliter l'accès à la Préfecture pour les personnes à droits incomplets
14. Organiser des vacances studieuses

Le dé-confinement ne marque pas la fin des difficultés pour les personnes précaires. Le risque est important pour elles de s'enfoncer dans la pauvreté et pour des personnes modestes de basculer dans la précarité.

Il a déjà été observé qu'un public nouveau faisait appel à l'aide alimentaire. En effet, nombreux sont ceux qui avaient recours à la débrouille, au travail au noir, à de petits boulots ; qui se sont vus du jour au lendemain privés de ressources. Cette situation pourrait se prolonger jusqu'à une date indéterminée. De plus, les familles, en l'absence de cantine scolaire, continuent à avoir des dépenses plus importantes qu'à l'accoutumée. Par ailleurs, nous craignons que les chaînes de solidarité se cassent avec le ralentissement de l'activité économique. Des personnes qui donnaient en faisant leurs courses ne pourront peut-être plus le faire. De nouveaux volontaires sont venus prêter main forte aux associations dont les besoins sont plus forts et dont les bénévoles, pour certains vieillissants, ne pouvaient plus poursuivre leurs activités. Avec la reprise du travail, ces nouveaux venus ne pourront plus assurer cette mission et les plus âgés ne pourront pas encore reprendre leurs activités : les associations risquent de se retrouver avec des équipes très réduites et auront des difficultés à assurer la distribution de l'aide alimentaire.

Aussi, la mobilisation des pouvoirs publics continuera à être nécessaire. Si nous saluons le déblocage d'une aide exceptionnelle, nous estimons que son montant reste trop limité et ce, particulièrement en Ile-de-France où le coût de la vie, et spécifiquement le coût du logement, est plus élevé que dans d'autres régions. A cet effet, nous insistons auprès de vous pour qu'un soutien financier rapide puisse être dégagé, en plus de ce qui a déjà été annoncé, pour les personnes âgées bénéficiaires de l'ASPA, souvent les plus impactées par la hausse de la facture alimentaire, les bénéficiaires de l'AAH qui vivent majoritairement seuls et sont souvent dans des situations d'isolement.

Le déblocage d'une aide exceptionnelle de 200 euros pour 800 000 précaires ou modestes de moins de 25 ans est une très bonne nouvelle. Nous regrettons cependant, outre son caractère tardif, qu'elle ne prenne pas en compte la situation de tous les jeunes : hébergés, vivants dans des familles modestes ou à la rue. En effet, pour y avoir droit, il faut bénéficier d'une prestation CAF ou être étudiant ayant perdu son travail ou son stage. Nous insistons particulièrement auprès de vous sur la situation dramatique des jeunes majeurs sans ressources dans notre région. Cette aide devrait pouvoir être reconduite car la crise sanitaire aura un impact sur l'emploi saisonnier.

Nous rappelons que le public des jeunes précaires de moins de 25 ans, est particulièrement fragile puisqu'il ne peut pas bénéficier du RSA. Nous demandons, que le droit à cette prestation leur soit ouvert. De plus, la crise a montré que son montant actuel ne permet pas à ceux qui la touchent de mener une vie décente et de subvenir à leurs besoins et, le cas échéant, à ceux de leur famille. Il est donc nécessaire de le revaloriser. Ces mesures doivent être prises sans attendre l'éventuelle réforme du Revenu Universel d'Activité.

La mise en place des tickets services est également une mesure que nous saluons et dont nous sollicitons la reconduction, en complément de l'aide alimentaire classique (colis alimentaires, épicerie solidaires...) tout en proposant un nouveau mode de distribution. En 2021, les plateformes d'accompagnement des ménages à l'hôtel vont être mises en place. Avec ce dispositif, il sera possible d'évaluer les besoins de chaque ménage et de distribuer l'aide alimentaire de façon dématérialisée. Cela évitera de circuler avec de gros montants, d'adapter cette aide au besoin des familles et permettrait une recharge plus régulière et mieux répartie dans le temps. Ce système diminuerait les coûts de gestion de personnel des structures qui la distribuent.

Des ménages qui ont des emprunts ou des crédits à la consommation en cours pourront avoir des difficultés à payer les échéances. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir vous faire le relai de la demande de plafonner les frais d'incident bancaire pour un maximum de 20 euros par mois et de 200 euros par an.

Nous insistons sur la nécessité de créer un fonds national d'aide à la quittance pour aider les locataires fragilisés par la crise à payer leur loyer et leurs charges afin d'éviter la mise en œuvre de procédures d'expulsion. Nous demandons également à ce que la trêve hivernale puisse être prolongée au-delà du 10 juillet et qu'il soit prévu que les moyens alloués aux Préfets pour indemniser les propriétaires en cas de refus d'expulsion soient augmentés. De plus, le renforcement et la coordination de tous les acteurs en charge de la prévention des expulsions est nécessaire.

Nous renouvelons notre inquiétude de voir des places d'hébergement, hiver ou Covid-19, fermer leurs portes. Ainsi, sur le territoire de la Seine-Saint-Denis le nombre de places en structure est de 3900 et le nombre de places à l'hôtel est de 11 000. Avant l'hiver, ce nombre de places était de 9 500. Malgré cette augmentation de capacité pourtant il y a toujours quelques dizaines de demandes non pourvues. Aussi, il nous paraît essentiel que la capacité hivernale en structure soit maintenue jusqu'à l'hiver prochain. Nous ajoutons qu'il serait fort dommageable pour les personnes mises à l'abri durant la crise sanitaire de retourner à la rue. Certaines, qui ne faisaient plus appel au 115 et qui s'invisibilisaient ont fait appel aux dispositifs de mise à l'abri durant cette crise. Cela a constitué un élément déclencheur et une occasion d'entamer des démarches. De manière générale, un travail d'ampleur a été amorcé, il faut le poursuivre et ce, notamment, en renforçant l'accompagnement des personnes afin d'ouvrir leurs droits sociaux, constituer leur demande de logement social, leur recours au DALO, ou encore leur régularisation. Le plan d'économie nationale de 52 millions d'euros pour les CHRS décidé doit être révisé dès 2020 afin de tenir compte des besoins générés par la crise et permettre la poursuite du travail engagé.

Une fois la crise passée, nous souhaitons que les places du parc d'hébergement spécialisé COVID-19 soient transformées ou réorientées en partie vers l'offre d'hébergement social et médico-social, permettant d'inscrire les personnes à la rue et pouvant être atteintes de pathologies, en campement, en squat, en bidonville dans des parcours d'accompagnement social et de soins orientés vers le logement. Ces places ne sont pas toutes appelées à rester dans les locaux des centres Covid.

En effet, certains lieux ne sont disponibles que très temporairement ou ne sont pas adaptés à l'hébergement de personnes.

Nous demandons également à ce que les CDD des personnes travaillant dans des centres d'hébergements puissent être transformés en CDI lorsque les places sont pérennisables et que les CDD puissent passer en CDD pour surcroît de travail dérogatoire sur les places non pérennisables à échéance du 31 mars 2021 avec une mesure spéciale sur la non application du délai de carence entre deux CDD pour surcroît d'activité, qui normalement est d'un tiers du contrat précédent. En effet, pour des raisons de droit social, les CCD des personnels de centre d'hébergement ayant déjà été renouvelés une fois, il ne reste qu'un renouvellement possible. Cette solution permet d'ouvrir des perspectives de sorties de l'insécurité permanente du secteur pour les professionnels et les personnes accueillies.

Dans ce contexte, il est important de mettre en œuvre le droit au logement afin de permettre aux personnes sans domicile et aux mal-logés d'obtenir un logement décent et pérenne. Il nous paraît nécessaire d'accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du « logement d'abord »

Nous demandons à ce que l'accès de tous aux droits à la couverture maladie soit amélioré et que les dispositifs d'exception pour l'accès aux soins soient prolongés. Les personnes vivant à la rue, dans des squats ou des bidonvilles, étrangers en situation irrégulière ou demandeurs d'asile doivent pouvoir bénéficier d'un accès au soin d'autant plus dans un contexte de crise sanitaire. Nous souhaitons que les mesures prises fin 2019 visant à réduire l'accès à l'AME et à la PUMa des demandeurs d'asile soient revues.

Nous attirons également votre attention sur la situation des personnes à droits incomplets. L'accès au bureau des titres de séjours est actuellement difficile et nous sollicitons votre appui pour qu'un effort de la part des Préfectures soit fait pour permettre l'accompagnement des personnes suivies.

Nous émettons la proposition que des vacances studieuses soient organisées. En effet, les enfants ne sont pas allés à l'école pendant deux mois et le fonctionnement des centres de loisirs n'est pas garanti. Des bénévoles ou des étudiants rémunérés – ils sont souvent en situation de précarité – pourraient assurer ces temps de soutien scolaire.

Enfin, si nous saluons le versement d'une prime pour le personnel travaillant auprès des personnes âgées et de personnes en situation de handicap, nous vous rappelons la demande précédemment formulée concernant le versement d'une prime pour les professionnels du secteur de la lutte contre l'exclusion. En effet, ils ont été particulièrement mobilisés malgré le manque criant d'équipements de protection. Cette prime symbolique permettra de reconnaître leur investissement et leur engagement. Elle constitue un préalable à la revalorisation des métiers des secteurs sociaux et médio- sociaux. Ces personnels se heurtant depuis de nombreuses années à la dégradation de leurs conditions de travail.

L'Uriopss s'est positionnée pour participer à la conférence de concertation préparatoire au déconfinement, sous la présidence du Préfet de Région. Nous sommes, bien entendu, prêts à participer à tous groupes de travail susceptibles de se réunir pour travailler à la construction de mesures à prendre pour concevoir une société plus solidaire.

A propos de l'Uriopss Île-de-France

Première organisation de la santé et de la solidarité sur le territoire francilien, l'Uriopss Île-de-France (Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés non Lucratifs Sanitaires et Sociaux) accompagne les associations qui prennent en charge les publics fragilisés en Île-de-France:

- *les enfants en danger ;*
- *les enfants et adultes handicapés ;*
- *les personnes âgées ;*
- *les personnes fragiles et exclues ;*
- *les personnes malades.*

Elle « couvre » tous les âges de la vie et fédère à ce jour 500 associations gérant 2400 établissements et services en Île-de-France, des secteurs privés non lucratifs des champs sanitaire, social et médico- social.

A propos de la commission lutte contre l'exclusion

La commission lutte contre l'exclusion réunit une trentaine d'associations et de fédérations d'Île-de-France de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Contacts Uriopss Île-de-France

Mélanie MEREAU-JEANNE – conseillère technique vie associative, ESS et lutte contre l'exclusion

Courriel : m.mereaujeanne@uriopss-idf.fr

Cécile GUILLARD – responsable Information, Communication et Événementiel

Courriel : c.guillard@uriopss-idf.fr - Tél. 01 44 93 27 09 - Mobile 07 85 51 92 44